

COMMISSION FORMATION

VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 - SALLE DES ACTES BAT. E15

PRESENT.E.S : Sébastien Aubineau, Pascal Bouchery, Yannis Delmas, François Dubasque, Damien Duperré, Hélène Fortin, Ludovic Gausso, Lucie Malbos, Eric Palazzo, Siobhan Vicente-Fredefond

EXCUSE.E.S : Isabelle Aabkari, Céline Bergeon, Emilie Noirtault, Chantal Pelhâte, Alexandra Roux, Isabelle Santoire, Nicolas Tran, Catherine Tréhondat

INVITE : Nicolas Noiret

L'assesseur rappelle qu'il est important que chaque département soit représenté à chaque séance de la Commission Formation. Les statuts de l'UFR permettent que le ou la responsable de département se fasse représenter en cas d'indisponibilité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2022 est approuvé avec deux abstentions.

INFORMATIONS GENERALES

1. Intervention de l' élu BIATSS

Cette intervention fait suite à celle des élu.e.s BIATSS lors du Conseil d'UFR du 6 octobre 2022.

Les agent.e.s de plusieurs services administratifs signalent que leurs conditions de travail sont rendues difficiles par les demandes tardives des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.r.se.s et les délais non respectés dans le rendu de dossier ou des notes. Certain.e.s agent.e.s travaillent le week-end pour tenir les délais. Cela génère du stress et de la fatigue. Habituellement ce constat se fait au printemps, mais cette année il intervient dès le mois d'octobre. Les élu.e.s BIATSS ont déjà alerté trois fois sur ce sujet en Conseil d'UFR ces dernières années. Il est très important que l'information soit relayée dans les départements auprès de tou.te.s les collègues.

La Direction de l'UFR, alertée, va entamer des discussions avec les départements et les laboratoires pour connaître l'origine du problème et savoir pourquoi les délais ne sont pas respectés.

Sur le long terme, le bilan de l'organisation des services à venir permettra de pointer les problèmes et d'apporter des solutions.

Une enseignante précise que les enseignant.e.s eux.elles aussi sont confronté.e.s à des délais très serrés à respecter.

2. Compte rendu de la réunion sur la sobriété énergétique

La présidence de l'Université de Poitiers a mis en place plusieurs groupes de travail sur la sobriété énergétique. La réunion rassemblant les assesseur.e.s formation a eu lieu ce vendredi matin.

Les assesseur.e.s ont fait différentes suggestions.

La présidence fera un retour sur les propositions retenues.

Il importe de faire valoir les spécificités de notre UFR. Par exemple, l'une des suggestions, consistant à concentrer les cours et à ouvrir les locaux de 8h à 18h, serait impossible à mettre en place étant donné le taux d'occupation des salles et amphithéâtres très élevé de notre UFR avec des cours placés de 8h à 20h30.

Par ailleurs, la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a déclaré ce jeudi 20 octobre qu'elle souhaitait qu'un module de sensibilisation aux économies d'énergie soit ajouté dans les compétences transversales pour la rentrée 2025. Il pourrait prendre la forme d'une certification obligatoire.

3. Campagne Césure

Le calendrier des césures est le suivant :

- retour des dossiers à l'UFR le 2/11
- dépôt du dossier sur le bureau virtuel de l'UP au plus tard le 21/11
- examen en commission UP le 01/12

Les étudiant.e.s ont été informé.e.s par la Direction du Pôle Formation par courriel.

4. Scolarité

Le calendrier des examens a été envoyé par la scolarité ce jeudi 20 octobre. Les sujets d'examens sont à retourner pour le 16 novembre.

Le service de Gestion des Emplois du Temps a demandé un retour des emplois du temps pour le 7 novembre.

5. Règlement des examens

Lors de la dernière séance, des points concernant le règlement des examens devaient être éclaircis.

Concernant l'obligation de repasser toutes les UE en 2^e session en M2 : la vice-présidente à la Formation consultée a confirmé qu'il s'agissait d'un oubli et que ce passage aurait dû être supprimé comme pour les autres années. L'UFR peut considérer que ce passage n'existe pas.

Les capacités d'accueil en master ne sont pas mentionnées car il n'y a plus à l'échelle de l'université de master sans capacité d'accueil à l'entrée de cycle ; et il a été décidé en réunion assesseur.e.s en 2021-22 que soit ôté le fait que le redoublement était de droit si la capacité n'est pas atteinte : il ne reste donc plus que le passage sur le redoublement qui n'est pas de droit en M1.

6. Fraude aux examens

Une nouvelle procédure concernant la fraude aux examens va être mise en place. Elle part du constat que la procédure actuelle est lourde et longue. Il a donc été décidé de permettre aux étudiant.e.s de « plaider coupable ». L'étudiant.e pris.e en flagrant délit de fraude et qui reconnaît les faits se verra proposer une sanction immédiate. Si il.elle accepte cette sanction alors elle sera appliquée immédiatement sans avoir à passer par une phase d'instruction et de jugement.

Cette disposition existe déjà dans d'autres universités.

Cela permettra de libérer la section disciplinaire pour des procédures plus lourdes (ex. plaintes de harcèlement).

La procédure à suivre en cas de flagrant délit de fraude pendant les examens va être simplifiée et réexpliquée par le service scolarité. Le document sera mis à disposition des enseignant.e.s. Le strict suivi de la procédure permet d'éviter les recours.

La même disposition de « plaider coupable » est possible pour le délit de plagiat en licence. En revanche, en master et doctorat, la procédure ne change pas et passe obligatoirement par la section disciplinaire.

7. Handicap

Tous les départements n'ont pas de référent.e handicap à ce jour. Cela reste donc à mettre en œuvre.

La ventilation des heures de référentiel se faisait par site. Désormais, elle est faite par département au prorata du nombre d'étudiant.e.s, soit :

Psychologie : 8,5h

Histoire et Sociologie : 4h

Histoire de l'Art et Archéologie : 3h

Musicologie, Philosophie et Géographie : 2,5h

Anthropologie et SIC : 1,5h

Echanges :

-Il n'est pas possible de cumuler plus de deux tâches du référentiel. Cette mesure pose problème aux départements avec peu d'enseignant.e.s.

En fait la règle du cumul ne s'applique qu'à des tâches de certaines catégories.

Il est également possible de demander une dérogation et de mutualiser entre deux départements.

APPROCHE PAR COMPETENCES

L'Université de Poitiers s'est engagée à entrer dans l'Approche Par Compétences pour la licence. Cela a déjà été mis en place pour les cours de numérique et de recherche documentaire (compétences transversales). Dans son rapport, l'HCERES incite à continuer et à accélérer cette mise en œuvre. L'UP demande donc aux composantes de planifier leur passage en APC par mention avant la fin de l'offre de formation actuelle, c'est-à-dire la rentrée 2028 pour la 1^{ère} année de licence et donc au plus tard pour l'année 2030-31 pour la

3^e année.

Cf. « La démarche de construction d'une formation en approche par compétences en licences générales : document cadre » joint à la fin de ce compte rendu.

Nicolas Noiret, enseignant en charge de ce projet au département de Psychologie, a été invité.

L'objectif de l'Approche Par Compétences est d'évaluer l'étudiant.e non pas seulement par des notes, mais aussi par des compétences acquises.

Il faut partir de ce que l'étudiant.e doit connaître et savoir faire, puis placer les blocs de compétences sur les maquettes existantes.

Il existe un référentiel national de compétences par discipline que l'on trouve dans les fiches Référentiel National des Certifications Professionnelles de chaque mention (fiches RNCP). Il faut prendre la fiche à date.

Il y a huit blocs de compétences dont cinq sont liés au transversal et trois sont liés au disciplinaire. On ne peut pas enlever de blocs, mais on peut en ajouter.

Les cinq blocs transversaux sont définis par l'UP. Ils ne sont pas modifiables. (*Cf. « Référentiel de compétences transversales - niveau licence » joint en fin de compte rendu*)

Pour les trois blocs du disciplinaire, les compétences peuvent provenir de la fiche RNCP et de nouvelles peuvent être créées.

L'APC n'est évaluée que par le contrôle continu.

Les notes ne sont pas supprimées, elles vont permettre d'évaluer les compétences.

Pour une UE à 6 ECTS, il faut un minimum de 3 évaluations, pour une UE à 3 ECTS un minimum de 2 évaluations. Une compétence doit être soumise au minimum à 2 évaluations.

Une évaluation ne peut excéder 50% de la moyenne de l'UE.

Il n'y a pas de 2^{nde} session.

Chaque bloc doit être évalué chaque année. Une compétence ne peut être évaluée qu'une seule fois.

On peut choisir le « chaînage » : si le bloc de compétences n'est pas validé en L2 mais l'est en L3, alors cela valide automatiquement pour la L2.

Si on choisit le « chaînage bloquant » : un bloc de compétences non acquis en L1 par exemple, ne le sera jamais.

L'étudiant.e recevra un relevé de notes et un relevé de compétences qui précisera si les blocs sont acquis ou non. Un diplôme ne pourra être refusé pour des compétences non acquises.

Le relevé de compétences permettra de vérifier que les étudiant.e.s licencié.e.s ont les compétences requises pour poursuivre en master. Aujourd'hui, le système de compensation des notes permet à des étudiant.e.s de poursuivre en master sans avoir pour autant toutes les compétences nécessaires.

Il est important d'informer tou.te.s les collègues dans les départements, ainsi que les gestionnaires de la scolarité.

Le département de Psychologie a choisi de mettre en place un groupe de travail spécifique, puis de faire valider par le département à chaque étape.

La personne référente de l'UP pour la licence est l'ingénieur pédagogique du Pédagolab Zakariae Mellouki, Faculté des Sciences du Sport / Pédagolab - Centre d'appui à la pédagogie Bâtiment C6 - bureau 11 - 8 allée Jean Monnet, 86073 POITIERS Cedex 9
tél: 05 49 45 35 70 courriel : zakariae.mellouki@univ-poitiers.fr

ETAT DES LIEUX PRATIQUES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES

Rappel des principes entérinés lors des commissions du 23 septembre et du 7 octobre 2021 au sujet de l'UE 6 :

- Cohérence pédagogique (proposition de garder au moins 50 % de temps d'enseignement pratique encadré)
- Enjeu enveloppe horaire globale de l'UFR dans le cadre de la NOF
- Apporter des réponses à la problématique récurrente de l'affectation de ces enseignements

La commission se propose de faire un état des lieux de la mise en œuvre **pédagogique** des Pratiques Pédagogiques Diversifiées.

Les représentant.e.s des départements présent.e.s n'ont pas encore de retour à faire. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour à la fin du semestre.

Echanges :

-En Psychologie, les PPD d'encadrement de mémoire de master apparaissent dans l'UE Stage et non dans l'UE4 Mémoire. La modification dans Amétys sera donc demandée.

-Le département SIC a noté une différence de référencement de certaines PPD.

-Le département d'Histoire de l'Art et Archéologie rencontre des problèmes d'adéquation entre les heures définies et les spécificités disciplinaires.

-Le département d'Anthropologie a mis en place de la pédagogie par projet au niveau du master qui fonctionne bien. Il n'est pas concerné par les PPD en licence dans les quatre UE d'Anthropologie.

-Le département de Philosophie a mis les PPD en œuvre sous différentes formes. En 3^e année de licence, une UE « Initiation à la recherche ou stage » qui se prête aux exercices de méthodologie, débats en petits groupes sur des questions liées au cours, avec restitution en grand groupe, explication orale d'un texte (mis à la disposition de tous les étudiant.e.s sur UPdago) par un ou plusieurs étudiant.e.s à chaque séance, puis échange de questions entre eux.elles et avec les autres étudiant.e.s (pratique de la « classe inversée »). Dans les UE6 en L1 et L2 : tantôt « suivi individualisé sur plateforme », tantôt « plateforme en autonomie », pour lesquelles les enseignant.e.s appliquent scrupuleusement les modalités (notamment grâce à UPdago).

La liste des PPD proposée l'année dernière était trop monolithique pour que les disciplines aient pu en tirer vraiment parti.

-La BU Michel Foucault continue sa collaboration avec les enseignant.e.s pour les cours de recherche documentaire en utilisant ce qui a été mis en place par son ancien responsable Yvan Hochet. La nouvelle responsable, Hélène Fortin, répondra à toutes les sollicitations qu'elle recevra.

La présidence n'a pas encore fait de retour sur l'enveloppe horaire réelle de l'offre de formation. Si des modifications sont apportées aux maquettes, il faut respecter l'enveloppe horaire de l'UFR.

OFFRE DE FORMATION 2023-24

La procédure et le calendrier des modifications sont rappelés :

- Chaque porteur ou porteuse de mention indique les modifications souhaitées sur une extraction de la maquette de formation puis les transmet aux assesseur.e.s **avant le 14 novembre**.

- Après validation, les porteu.r.se.s peuvent saisir les corrections directement dans Amélys **jusqu'au 5 décembre**.

- Une fois ce travail achevé, et après une ultime vérification par les assesseur.e.s, les maquettes seront soumises au vote du conseil d'UFR **le 15 décembre**.

La prochaine séance aura lieu jeudi 8 décembre à 14h.

**La démarche de construction d'une
formation en approche par
compétences en licences générales :
document cadre**

Document de travail – juin 2022

Table des matières

Préambule	3
1. Les textes de référence – Cadre réglementaire.....	3
2. Contexte de l'Approche par Compétences à l'Université de Poitiers	3
3. La construction d'une formation en approche par compétence	4
3.1. La définition de l'Approche par compétence à l'université de Poitiers.....	4
3.2. Les étapes de construction d'une formation en APC.....	4
3.3. Structure de la maquette de formation du cycle licence (UE et crédits ECTS)	4
3.4. La construction du référentiel de compétences	5
3.5. Les compétences pour les UE spécifiques	6
3.5.1 Les UE d'ouverture	6
3.5.2 Les UE « à choix » de L2	6
3.5.3 Les UE à choix (hors UE4 de L2).....	7
4. Evaluation des UE et des compétences.....	7
4.1 Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (MCCC).....	7
4.2. Evaluations des UE options et UE transverses à toutes les mentions de licence générale.....	8
4.2.1 L'UE5 en L1	8
4.2.2. L'option « Lang'internationale » (UE4 de L2 et L3).....	8
4.2.3. Evaluation des UE d'ouverture (UEO)	10
4.2.4. Evaluation des UE à choix hors UE transverses à toutes les mentions	10
5. Détermination des niveaux d'acquisition des compétences	10
6. La notion d'acquisition progressive des compétences	11
8. Résumé de l'architecture d'une formation en APC	12

Préambule

Ce document vise à présenter les orientations de l'Approche Par Compétences telles que mises en place au sein des licences générales à l'Université de Poitiers. C'est un support constituant une feuille de route pour permettre aux équipes pédagogiques de concevoir leur offre de formation en approche par compétence et sert ainsi de base pour accompagner les équipes pédagogiques et les services supports.

1. Les textes de référence – Cadre réglementaire

L'approche par compétences répond à plusieurs objectifs qui sont en lien avec différentes réglementations nationales ou européennes :

- **Faciliter la mobilité internationale** (Cadre Européen de Certification (CEC) de 2008 et Cadre National de Certification de janvier 2019)
- **Faciliter l'insertion professionnelle** (Arrêté « Licence » du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence (article 2))
- **Faciliter la poursuite d'étude** (loi du 23 décembre 2018 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat modifie les conditions d'admission en master 1 et master 2)
- **Développer la FTLV / Faciliter la VAE** (Décret du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience / Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)
- **Eclairer l'orientation** (Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE)

2. Contexte de l'Approche par Compétences à l'Université de Poitiers

L'Approche par compétences est un enjeu majeur pour la réussite étudiante et correspond, au sein de l'Université de Poitiers, à un axe stratégique de la nouvelle offre de formation. En 2019, l'Université de Poitiers est lauréate du PIA ELANS dans le cadre d'un financement du programme d'investissement d'avenir « Nouveaux Coursus à l'Université ». Un des axes de projet, qui s'inscrit dans la mise en place de la réforme du 1er cycle et ainsi dans le cadre de la loi Orientation et Réussite Étudiante (ORE) et de l'arrêté licence du 30 juillet 2018, permet de poursuivre la démarche engagée depuis 2018 relative au déploiement de l'approche par compétence. Ainsi, une dynamique pour la transformation et la mise en place de formations en Approche Par Compétences, prioritairement sur le cycle licence est prévue d'ici 2027. Ainsi,

comme mentionné dans le cadrage 2022-2027, toutes les licences générales de l'Université de Poitiers doivent être engagées dans la démarche APC d'ici la fin du contrat. L'Université de Poitiers a fait le choix, au regard des possibilités réglementaires actuelles au niveau national, de maintenir la diplomation des étudiants de licence sur la maquette dite « classique », tout en délivrant annuellement un relevé de compétences permettant la valorisation des compétences visées par la formation.

3. La construction d'une formation en approche par compétence

3.1. La définition de l'Approche par compétence à l'université de Poitiers

La définition de la compétence utilisée à l'Université de Poitiers est celle de Tardif : « Une compétence est un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations » (Jacques Tardif, 2006). Cette compétence se constate lors de sa mise en situation.

3.2. Les étapes de construction d'une formation en APC

Pour la mise en œuvre de l'APC à l'Université de Poitiers, 7 étapes clés pour la mise en œuvre et la construction de l'APC sont prévues :

1. Initialiser les leviers de la démarche APC
2. **Elaborer le référentiel de compétences** : finalités de la formation (Visions du diplômé)
3. **Identifier et formuler les acquis d'apprentissage**
4. **Phaser la construction des compétences sur l'ensemble de la formation**
5. **Organiser les UE en cohérence avec les compétences et l'objectif de la formation**
6. **Mettre en place les évaluations adaptées aux compétences visées**
7. Evaluer la cohérence de la mise en œuvre de la formation

3.3. Structure de la maquette de formation du cycle licence (UE et crédits ECTS)

Le cycle de licence est constitué de 3 années de formations découpées en 2 semestres par année. La formation représente, au total, 4500 heures de travail pour un étudiant comprenant 1500 heures de formation et 3000 heures de travail personnel de l'étudiant.

Chaque semestre de la licence 1 et 2 comprend 6 UE dont les ECTS sont des multiples de 3.

- 4 UE disciplinaires à 6 ECTS ayant un coefficient de 2
- 1 UE langues vivantes à 3 ECTS ayant un coefficient de 1
- 1 UE transversale à 3 ECTS ayant un coefficient de 1

En licence 3, chaque semestre comprend 5 UE disciplinaires à 6 ECTS ayant un coefficient de 2.

L'acquisition des ECTS se fait par la validation des UE (moyenne ≥ 10). La licence est obtenue par l'obtention de 180 ECTS, chaque année validée permettant l'acquisition de 60 ECTS selon le principe de capitalisation appliqué dans le cadre du système européen de crédits.

3.4. La construction du référentiel de compétences

L'élaboration du référentiel de compétences est faite, en premier lieu, à partir de la fiche RNCP de la mention. Cette fiche RNCP est constituée de blocs de compétences disciplinaires et de blocs transversaux. Un bloc de compétences est un ensemble homogène et cohérent de compétences. Les blocs de compétences de la formation doivent être issus de la fiche RNCP (le nombre, l'intitulé et l'ordre) (vote CFVU n°20200213-06). Les blocs de compétences sont étalés sur l'ensemble du cycle de licence ce qui implique que chaque bloc comprend au minimum 3 compétences.

Pour pouvoir construire le référentiel de compétences global de la mention correspondant aux compétences visées au sein de l'ensemble du cycle de formation, l'équipe pédagogique définit les compétences constitutives des blocs. Elle peut s'inspirer des compétences mentionnées dans la fiche RNCP, en supprimer ou en ajouter de nouvelles. Cela permet de montrer la spécificité de l'offre de formation de l'Université de Poitiers.

Pour les blocs transversaux, les blocs et les compétences sont ceux du référentiel de compétences de l'Université (vote CFVU n° 20210325-02). L'ensemble des compétences transversales doit être repris dans le référentiel de compétences de toutes les mentions de l'Université de Poitiers, selon l'année d'évaluation mentionnée dans le référentiel commun à l'ensemble de l'établissement. Ainsi, cela permet de faciliter la réorientation des étudiants au sein de l'Université de Poitiers, de leur permettre plus aisément de valoriser leurs compétences et montre une volonté de l'établissement de mettre en avant les compétences transversales des étudiants essentielles à leur développement personnel et professionnel. Ce référentiel de compétences transversales voté à la CFVU du 25 mars 2021 se décline en 5 blocs de compétences :

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrite et orale
- Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

3.5. Les compétences pour les UE spécifiques

3.5.1 Les UE d'ouverture

L'article 6 de l'arrêté licence de 2018 stipule : « *Tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et compétences comprenant notamment : 1° des connaissances et compétences disciplinaires, en premier lieu dans les principales disciplines de sa formation, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture qui favorisent l'acquisition d'une culture générale [...]* ». A l'université de Poitiers, le cadrage de l'offre de formation (vote CFVU 20210708_07) prévoit qu'au semestre 4, l'UE6 est une UE d'ouverture.

L'Université de Poitiers a ainsi défini une compétence générique à toutes les UE d'ouverture proposées aux étudiants : « *développer son esprit d'ouverture par l'acquisition d'aptitudes complémentaires* ». (vote CFVU n° 20211110-09). Cette compétence est intégrée dans le bloc « Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel » du référentiel de compétences transversales de l'université de Poitiers.

3.5.2 Les UE « à choix » de L2

Conformément au cadrage 2022-2027 (vote CFVU n° 20210429-01), dans la structure d'une formation de licence, afin de pouvoir développer l'individualisation des parcours, l'UE4 de la licence 2 constitue une UE à choix entre des options qui concernent un approfondissement disciplinaire, la pré-professionnalisation via l'option « préparation à la licence professionnelle » ou l'option « Lang'internationale ». L'option doit être suivie sur les deux semestres. Le choix d'option de l'étudiant doit être identique sur les deux semestres et sur les 4 semestres concernant l'option lang'internationale.

Pour l'option Lang'internationale, les compétences définies sont (CFVU n° 20220120-08) :

- « Mobiliser ses compétences langagières dans la perspective d'une mobilité » (L2)
- « Repérer les us et coutumes de la vie quotidienne des pays des langues étudiées » (L2)
- « Approfondir ses compétences langagières dans la perspective d'une mobilité » (L3)
- « Démontrer sa connaissance des déterminants culturels des pays des langues étudiées » (L3)

Pour l'option licence professionnelle, la compétence définie est (CFVU n° 20220120-08) :

- « Se préparer à intégrer une licence professionnelle en développant ses acquis »

Les compétences issues de ces choix sont spécifiques à chaque choix et ne sont pas évaluées dans d'autres UE de la mention. Ces compétences étant complémentaires au parcours de l'étudiant, elles ne participeront pas à l'acquisition des blocs de compétences mais seront présentes sur le relevé de compétences.

3.5.3 Les UE à choix (hors UE4 de L2)

Dans une mention, au sein d'une même UE à choix (hors UE à choix de l'UE4 de L2 semestre 3 et semestre 4), les différents choix doivent évaluer les mêmes compétences. Les MCCC des différents choix de cette UE, devront comporter de fait le même nombre d'évaluations et de notes.

4. Evaluation des UE et des compétences

4.1 Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (MCCC)

Pour les formations en approche par compétences, le régime d'évaluation est le contrôle continu intégral sur l'ensemble du cycle de Licence. Il consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semestres et des années. Il correspond au fondement même du principe d'acquisition progressive de compétences. Cette application du contrôle continu intégral s'appuie sur l'article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018 qui privilégie le contrôle continu pour favoriser la progressivité des étudiants.

A l'échelle de l'UE, le contrôle continu intégral requiert au minimum 3 évaluations pour les UE à 6 ECTS, 2 évaluations pour les UE à 3 ECTS. Une évaluation en contrôle continu intégral ne peut excéder 50% de la moyenne à l'échelle de l'UE.

A l'échelle de la compétence, 2 évaluations minimum amenant chacune à une ou plusieurs notes sont requises par compétence au cours de l'année d'évaluation. Ces deux évaluations peuvent être :

- dans deux UE différentes d'un même semestre et/ou dans deux UE différentes de 2 semestres différents de l'année universitaire ;
- au sein d'une même UE dans un même semestre.

Toutes les évaluations (hors quitus) doivent participer à l'acquisition d'au moins une compétence. La somme des pondérations pour chaque compétence doit indiquer un total de 100%. Chaque compétence est évaluée au sein d'une seule année de formation (c'est-à-dire que chaque compétence est soit évaluée en L1, en L2 ou en L3).

Conformément au cadrage de l'offre de formation « 2022-2027 », la nature des évaluations peut être : épreuve orale, écrit sur table, production écrite, rapport écrit sans soutenance, rapport écrit avec soutenance, soutenance, mémoire sans soutenance, mémoire avec soutenance, projet, étude, évaluation des pratiques artistiques, évaluation des pratiques sportives, évaluation des pratiques techniques, production technique et quitus de présence.

La maquette pédagogique comprenant le référentiel de compétences de l'année ou des années de formation qui propose(nt) une Approche par compétences, les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C), décrites par UE sont votées en CFVU. Les étudiants sont informés des modalités d'évaluations : nombre, type, coefficients,... dans le mois suivant la rentrée universitaire.

Sont votés en CFVU :

- La maquette classique pour l'ensemble de la formation, et ses MCCC.
- Le référentiel de compétences de l'année ou des années de cette formation concernées par l'approche par compétences
- Les MCCC de l'année ou des années de cette formation concernées par l'APC (pondération permettant de calculer l'acquisition des compétences)

Un document « type » servant de base au vote de la CFVU, à la modélisation Apogée et au paramétrage nécessaire à la délivrance du relevé de compétences commun à l'ensemble des mentions de licence générale, est à compléter pour visualiser les MCCC. Ce document est une matrice de pondération croisant la maquette de formation, les compétences définies pour chacune des évaluations et les pourcentages associés à chacune de ses évaluations pour le calcul de l'UE et des niveaux d'acquisition de compétences.

4.2. Evaluations des UE options et UE transverses à toutes les mentions de licence générale

4.2.1 L'UE5 en L1

L'UE5 est évaluée par 3 évaluations qui contribuent chacune à une seule compétence.

4.2.2. L'option « Lang'internationale » (UE4 de L2 et L3)

Pour l'option « Lang'internationale », le nombre d'évaluations est fixé à 5. Les pondérations pour chacune des compétences sont les suivantes.

Pour les 2 compétences de L2, les pondérations pour chacune d'entre elles sont définies dans le tableau ci-dessous :

Compétence 1 : Mobiliser ses compétences langagières dans la perspective d'une mobilité –

Compétence 2 : Repérer les us et coutumes de la vie quotidienne des pays des langues étudiées.

Choix A : anglais renforcé + au choix : italien, allemand, espagnol

Evaluation	Compétence visée	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 3	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 4	Pondération pour compétence en % Semestre 3	Pondération pour compétence en % Semestre 4
1 CC ET	Compétence 2	20 LV2	20 LV2	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20 LV2	20 LV2	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20LV1	20LV1	20	20
1 CC PT	Compétence 1	10LV2	10LV2	10	10
1 CC PT	Compétence 2	30LV1	30LV1	30	30

Choix B : au choix : russe, portugais, chinois, arabe

Evaluation	Compétence visée	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 3	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 4	Pondération pour compétence en % Semestre 3	Pondération pour compétence en % Semestre 4
1 CC ET	Compétence 2	20	20	25	25
1 CC ET	Compétence 2	20	20	25	25
1 CC EO	Compétence 1	20	20	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20	20	15	15
1 CC P	Compétence 1	20	20	15	15

Pour les 2 compétences de L3, les pondérations pour chacune d'entre elles sont définies dans le tableau ci-dessous :

Compétence 1 : Approfondir ses compétences langagières dans la perspective d'une mobilité

Compétence 2 : Démontrer sa connaissance des déterminants culturels des pays des langues étudiées

Choix A : anglais renforcé + au choix : italien, allemand, espagnol

Evaluation	Compétence visée	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 3	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 4	Pondération pour compétence en % Semestre 3	Pondération pour compétence en % Semestre 4
1 CC ET	Compétence 2	20 LV2	20 LV2	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20 LV2	20 LV2	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20LV1	20LV1	20	20
1 CC PT	Compétence 1	10LV2	10LV2	10	10
1 CC PT	Compétence 2	30LV1	30LV1	30	30

Choix B : : au choix : russe, portugais, chinois, arabe

Evaluation	Compétence visée	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 3	Pondération MCC (pour déterminer moyenne à l'UE) en % Semestre 4	Pondération pour compétence en % Semestre 3	Pondération pour compétence En % Semestre 4
1 CC ET	Compétence 2	20	20	25	25
1 CC ET	Compétence 2	20	20	25	25
1 CC EO	Compétence 1	20	20	20	20
1 CC EO	Compétence 1	20	20	15	15
1 CC P	Compétence 1	10	10	15	15

4.2.3. Evaluation des UE d'ouverture (UEO)

Pour cette UE, 2 évaluations en contrôle continu sont fixées avec, chacune une pondération de 50% - 50% (vote CFVU n° 20211110-09). La composante proposant l'UEO définit chacune des modalités des deux évaluations, dans la liste des modalités d'évaluation proposées au sein de l'établissement mentionnées au point 4.1 (hors quitus).

4.2.4. Evaluation des UE à choix hors UE transverses à toutes les mentions

Toutes les UE à choix au sein d'une même mention doivent avoir le même nombre d'évaluations, les mêmes pondérations et évaluent la ou les mêmes compétences.

5. Détermination des niveaux d'acquisition des compétences

Chaque compétence est évaluée au cours d'une seule année universitaire et pas sur plusieurs années. Une compétence est donc soit évaluée en L1 soit en L2 soit en L3. Le niveau d'acquisition d'une compétence est calculé à partir de la moyenne pondérée de l'ensemble des notes qui contribuent à la compétence, les pondérations étant données dans le tableau mentionné au 4.1. Selon la valeur de la moyenne, les niveaux d'acquisition sont définis de la manière suivante :

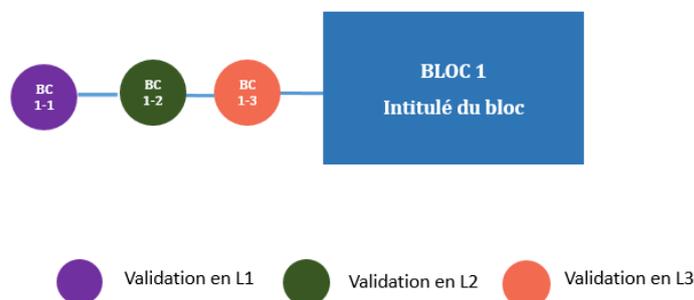
- 0 à 8 (exclu) : en cours d'acquisition
- 8 (inclus) à 10 (exclu) : application
- 10 (inclus) à 15 (exclu) : maîtrise
- 15 (inclus) à 20 : au-delà des attentes

6. La notion d'acquisition progressive des compétences

La progressivité d'acquisition des compétences se réalise par le fait qu'une compétence ayant un niveau d'acquisition en-dessous de maîtrise peut être obtenue par acquisition progressive dans le cycle de licence. A titre illustratif, la notion d'acquisition progressive des compétences peut être représentée comme ci-dessous :

Bloc 1 : Une compétence évaluée par année.

Si les compétences BC 1-1 (L1) et BC 1-2 (L2) ne sont pas au niveau « maîtrise » ou « au-delà des attentes », l'acquisition de la BC 1-3 (L3) emporte l'acquisition du Bloc de Compétence 1. Dans cet exemple, la BC1-3 (L3) est la compétence dite nécessaire à l'acquisition du Bloc.



Détermination des niveaux d'acquisition des blocs de compétences

Les blocs de compétences sont développés tout au long du cycle de sorte que le niveau d'acquisition des blocs (acquis ou non acquis) sera déterminé en L3. La détermination du niveau d'acquisition des blocs est réalisée selon le niveau d'acquisition des compétences nécessaires à la détermination du bloc. Pour être au niveau « acquis », l'étudiant devra obtenir au moins le niveau « maîtrise » à chaque compétence nécessaire. Ces niveaux sont indiqués dans le relevé de compétences.

Dénomination spécifique des niveaux d'acquisition

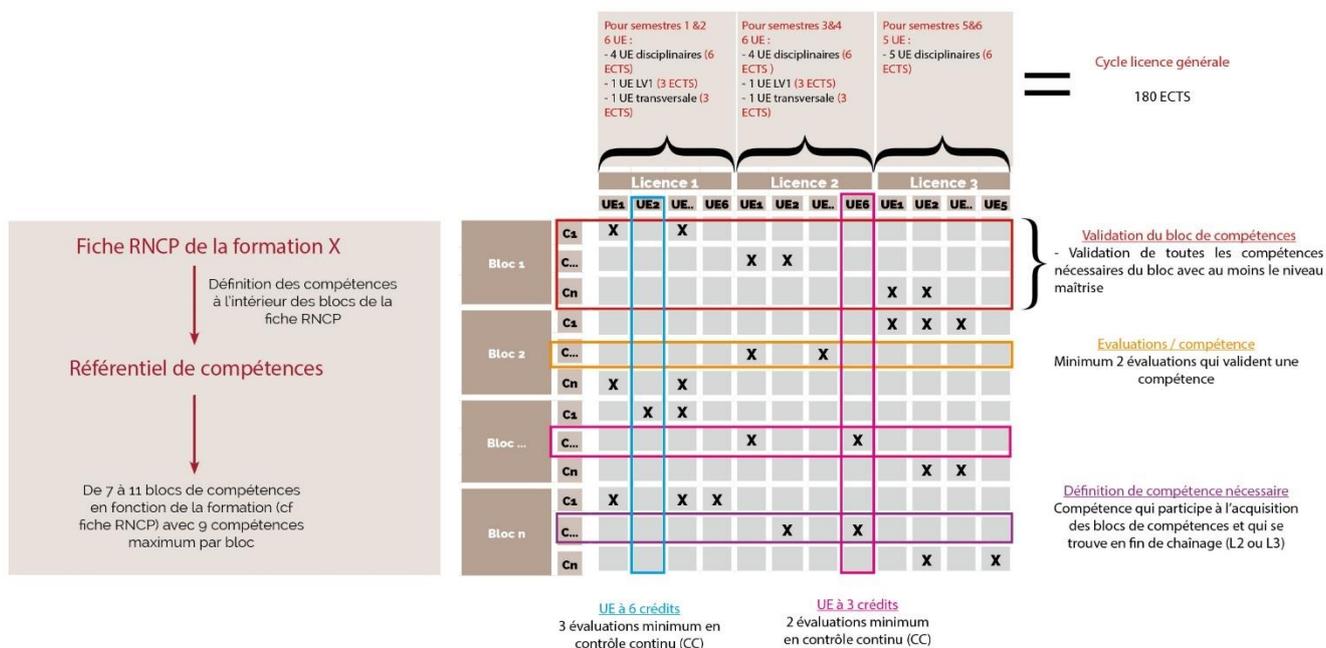
Lorsque le principe d'acquisition progressive s'applique, le niveau d'acquisition de la compétence évaluée en année inférieure s'intitule : « Obtenue par acquisition progressive ».

Le jury de fin d'année peut décider de modifier le niveau d'acquisition d'une compétence, le niveau d'acquisition sera alors « Obtenue par décision de jury ».

Le jury de diplomation peut décider d'attribuer le niveau « acquis par décision de jury » pour un bloc non acquis initialement.

8. Résumé de l'architecture d'une formation en APC

Architecture d'une formation en Approche par Compétences



Validation d'une compétence

- Une compétence est évaluée au cours d'une année et pas dans le cycle licence.
Ex : La compétence C1 du bloc 1 est à évaluer au cours de la L1 ; la compétence C1 du bloc 2 est à valider au cours de la L3...

- 4 niveaux d'appréciation d'une compétence :
 - 0 à 8 (exclus) : en cours d'acquisition
 - 8 inclus à 10 (exclus) : application
 - 10 (inclus) à 15 (exclus) : maîtrise
 - 15 (inclus) à 20 : au-delà des attentes

Validation au niveau au moins maîtrise



CFVU du 25 mars 2021, dématérialisée sous format audiovisuel.

Délibération n° CFVU 20210325_02 – Mise en place d'un référentiel de compétences transversales communs à toutes les mentions de licence de l'université de Poitiers pour les licences

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° CFVU 20210325_02 – Mise en place d'un référentiel de compétences transversales communs à toutes les mentions de licence de l'université de Poitiers pour les licences

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

- vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Dans le cadre de la loi Orientation et réussite étudiante, l'université de Poitiers se dote d'un référentiel des compétences transversales pour le niveau licence.

Ces compétences transversales, annexées à la présente délibération :

- constituent une déclinaison, pour l'établissement, des 5 blocs de compétences transversales communs aux fiches RNCP des mentions de licences
- sont communes à l'ensemble des mentions de licence de l'établissement

Afin de faciliter les passerelles et réorientations, le document présenté en annexe mentionne le niveau d'acquisition des compétences, celui-ci étant identique pour toutes les compétences pour la L1.

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 5

Fait à Poitiers, le 25/03/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

14. AVR. 2021

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Référentiel de compétences transversales - niveau licence

V1

CFVU du 25 mars 2021

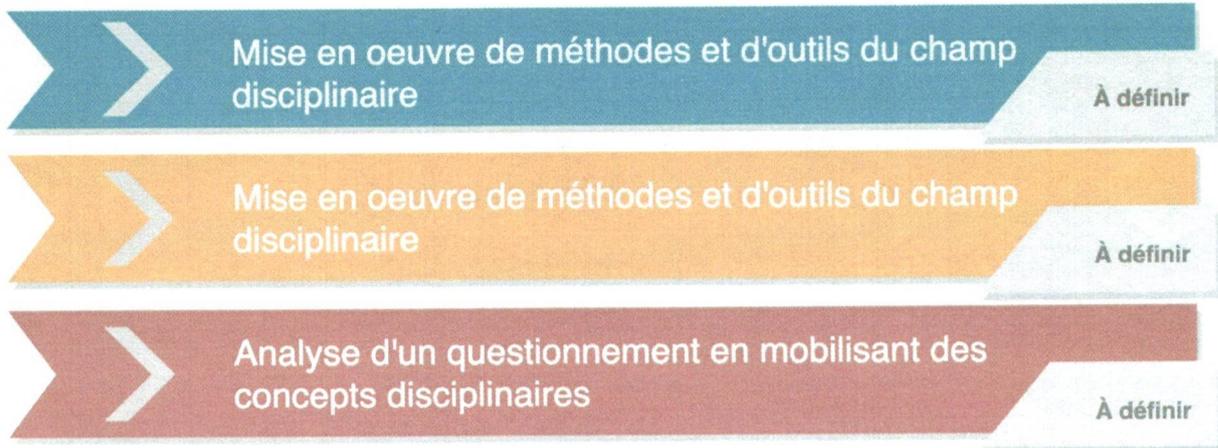


Index

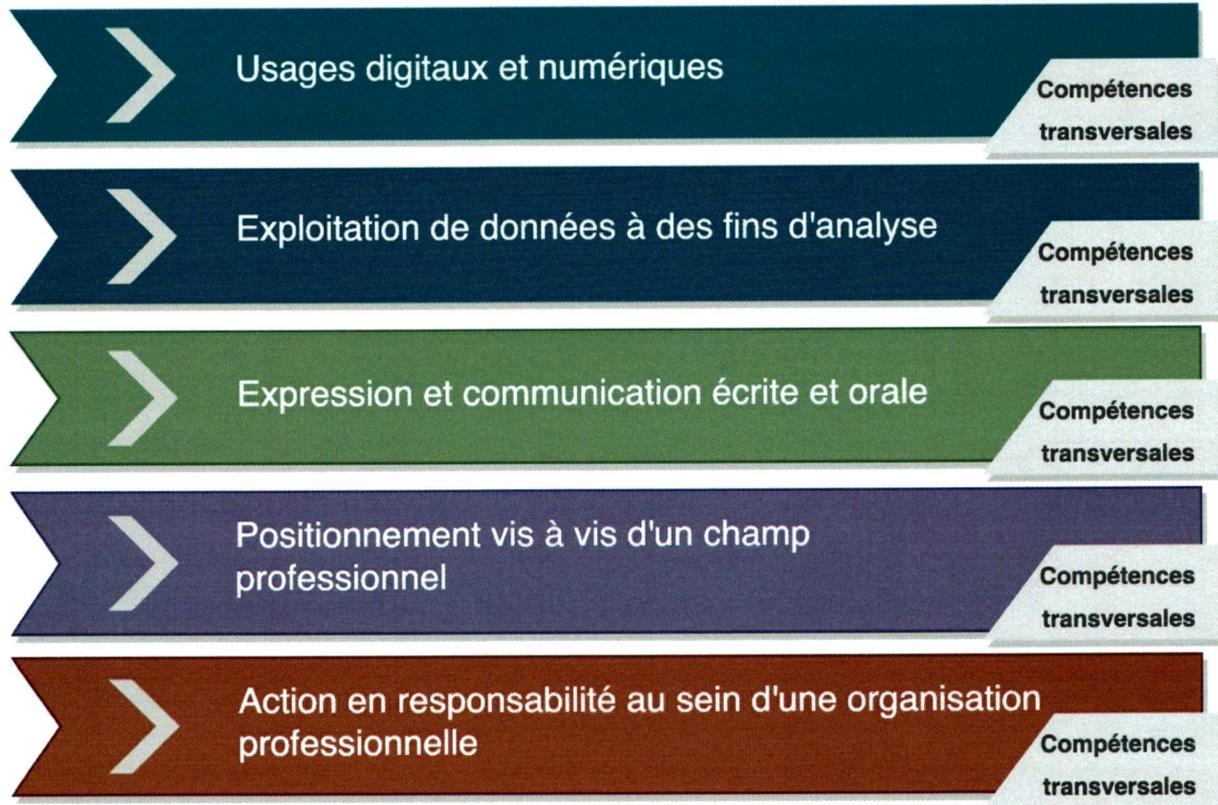
Les différents blocs de compétences d'une licence	1
5 blocs de compétences transversales	2
Bloc « Usages digitaux et numériques »	3
Bloc « Exploitation de données à des fins d'analyse »	4
Bloc « Expression et communication écrite et orale »	5
Bloc « Positionnement vis à vis d'un champ professionnel »	6
Bloc « Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnel	7
Compétences à valider en L1	7

Les différents blocs de compétences d'une licence

3 blocs liés à la mention



5 blocs de compétences transversales



5 blocs de compétences transversales

Usages digitaux et numériques

- Mobiliser et mettre en oeuvre efficacement des procédures d'utilisation d'outils digitaux et numériques.
- Comprendre et s'approprier les fondements du numérique.
- Répondre aux attentes d'une certification nationale de référence.



Exploitation de données à des fins d'analyse

- Identifier, sélectionner, apprécier la pertinence et exploiter des sources d'information.



Expression et communication écrite et orale

- Communiquer de manière compréhensible et pertinente des informations selon le contexte donné, en langue française et en langue étrangère.



Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels possibles en lien avec la formation.
- Caractériser ses expériences, ses acquis et ses compétences au regard de son projet et les valoriser.



Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Se positionner dans un projet.
- Coopérer et collaborer pour accomplir des projets.
- S'inscrire dans une démarche de réflexion et de progression.



Usages digitaux et numériques

Objectifs

- Mobiliser et mettre en oeuvre efficacement des procédures d'utilisation d'outils digitaux et numériques
- Comprendre et s'appropriier les fondements du numérique
- Répondre aux attentes d'une certification nationale de référence



Niveau
de validation
de l'acquisition

Compétences du bloc

Acquis d'apprentissage

Utiliser un environnement numérique de travail (gérer son système)

- Être capable de naviguer sur le web
- Être capable d'organiser son ENT
- Être capable de respecter les règles de droit et d'éthique dans son utilisation d'un environnement numérique de travail
- Être capable de respecter les règles de préservation de la santé (physique, psychique) et de l'environnement liées à l'utilisation de son ENT
- Être capable de sécuriser son ENT
- Être capable de résoudre des problèmes techniques typiques liés à son environnement numérique de travail

L1

Utiliser des logiciels (bureautique)

- Être capable de produire un document textuel en utilisant et respectant les fonctionnalités de mise en forme
- Être capable de produire un document calculatoire en utilisant et respectant les fonctionnalités
- Être capable de produire un support de présentation
- Être capable de partager et de rendre accessible un document
- Être capable de s'auto-former en ligne pour acquérir la capacité d'utiliser un logiciel spécifique

L2
ou
L3

Utiliser des outils de travail collaboratif

- Être capable d'utiliser les moyens de communication numérique
- Être capable de partager un document par un canal numérique
- Être capable de travailler sur un document partagé par un canal numérique
- Être capable de gérer les versions d'un document.

L2
ou
L3

Utiliser des outils multimédia

- Être capable de produire une image
- Être capable de produire un son ou une vidéo
- Être capable de combiner des médias
- Être capable de manipuler différents formats de fichiers

L2
ou
L3

Expliquer les fondements de l'outil numérique

- Être capable d'expliquer comment est créé un logiciel
- Être capable de faire le lien entre donnée humaine et codification de donnée numérique
- Être capable de comprendre et de modifier des algorithmes simples

L2
ou
L3

Utiliser des outils d'organisation du travail

- Être capable d'organiser son travail et d'optimiser son temps grâce à l'outil numérique.
- Être capable d'utiliser un outil d'ordonnement des tâches.

L2
ou
L3

Exploitation de données à des fins d'analyse

Objectifs

- Identifier, sélectionner, apprécier la pertinence et exploiter des sources d'information



Compétences du bloc

Acquis d'apprentissage

Niveau
de validation
de l'acquisition

Identifier les sources d'informations

- Être capable de nommer différentes sources d'information et d'en décrire le contenu
- Être capable de choisir et d'utiliser des sources d'information pertinentes selon ses besoins d'information
- Être capable d'identifier les modes de production de sources d'information diverses
- Être capable d'élaborer et de mener des stratégies de recherche pertinentes
- Être capable de respecter les règles éthiques et juridiques (plagiat) liées à l'utilisation de l'information

L1

Évaluer la pertinence et fiabilité de sources

- Être capable de définir et d'appliquer des critères pour évaluer la pertinence et la fiabilité des sources
- Être capable de juger de l'utilité de l'information obtenue en fonction de son besoin d'information
- Être capable de déterminer si des informations complémentaires sont nécessaires
- Être capable d'adapter sa stratégie de recherche en fonction de l'évaluation des résultats

L1

Exploiter les résultats de sa recherche à des fins d'analyse dans le respect des normes (citation des sources)

- Être capable d'enregistrer les informations et leurs sources par des méthodes simples
- Être capable d'organiser, classer et conserver l'information selon des méthodes adéquates
- Être capable de citer ses sources dans le respect des normes juridiques et bibliographiques

**L2
OU
L3**

Mener une veille documentaire

- Être capable de définir un objectif de veille documentaire en fonction de ses besoins
- Être capable d'organiser la collecte d'informations de manière automatisée en fonction de ses besoins

**L2
OU
L3**

Expression et communication écrite et orale

Objectifs

- Communiquer de manière compréhensible et pertinente des informations selon le contexte donné, en langue française et en langue étrangère. Coopérer et collaborer pour accomplir des projets.



Compétences du bloc

Acquis d'apprentissage

Niveau
de validation
de l'acquisition

Partager l'information écrite ou orale dans un contexte académique

- Être capable de décrire la nature et les objectifs de la situation de communication verbale ou non verbale
- Être capable de synthétiser clairement les points-clés d'une situation donnée
- Être capable d'adapter son discours et sa posture à partir d'informations ciblées
- Être capable de formuler clairement un point de vue en situation d'interlocution
- Être capable d'analyser les informations-clés dans un contexte donné

L1

Argumenter un raisonnement à l'écrit et à l'oral

- Être capable d'analyser un problème et / ou une situation donnée
- Être capable de mettre en avant les points-clés de son argumentation
- Être capable de s'adapter / réagir à des arguments contradictoires

L2

ou

L3

Mettre en application des techniques d'expression écrites et orales adaptées

- Être capable d'identifier le profil du partenaire de l'échange.
- Être capable de définir la finalité de l'échange.
- Être capable de s'adapter aux circonstances de l'échange en face à face et à distance

L2

ou

L3

Identifier les informations clés d'un document écrit ou oral en langue étrangère

- Être capable de repérer les informations-clés dans des supports / documents variés
- Être capable de sélectionner les informations pertinentes issues de documents.
- Être capable d'organiser des informations issues de divers documents.

L1

Produire un écrit en langue étrangère

- Être capable de rédiger un document conforme aux exigences attendues

L2

ou

L3

Communiquer oralement en langue étrangère

- Être capable d'exprimer ses idées face à un interlocuteur
- Être capable d'interagir pour expliquer son point de vue

L2

ou

L3

**Positionnement
vis à vis
d'un champ
professionnel**

Objectifs

- Identifier et situer les champs professionnels possibles en lien avec la formation.
- Caractériser ses expériences, ses acquis et ses compétences au regard de son projet.
- Valoriser son profil de compétences.



Compétences du bloc

Acquis d'apprentissage

Niveau
de validation
de l'acquisition

**Construire son projet
personnel et
professionnel**

- Être capable d'identifier ses atouts, valeurs ainsi que les contraintes liées au projet
- Être capable de lister et d'expliquer les métiers et les formations accessibles par la formation ainsi que ses domaines connexes
- Être capable d'analyser les métiers et secteurs d'activités

L1

**Apprécier son projet
au regard de la
réalité du marché / de
l'environnement
professionnel**

- Être capable de collecter méthodiquement des données liées au marché de l'emploi
- Être capable d'analyser les données collectées
- Être capable d'estimer les écarts entre le projet et le secteur visé
- Être capable d'adapter et élargir ses perspectives

**L2
ou
L3**

**Valoriser ses
compétences en
fonction d'un
contexte**

- Être capable d'identifier ses compétences et de les illustrer
- Être capable de sélectionner ses compétences en fonction de sa cible
- Être capable de mettre en valeur ses compétences en contexte de candidature

**L2
ou
L3**

Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

Objectifs

- Se positionner dans un projet.
- Coopérer et collaborer pour accomplir des projets.
- S'inscrire dans une démarche de réflexion et de progression.



Compétences du bloc	Acquis d'apprentissage	Niveau de validation de l'acquisition
Situer son rôle et sa mission pour contribuer à la réalisation d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de décrire l'organisation dans laquelle s'inscrit le projet • Être capable d'identifier les acteurs associés au projet 	L1
Reconnaitre les codes, usages et valeurs de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'identifier la structure d'une organisation • Être capable de déterminer son positionnement au sein d'une organisation • Être capable d'en analyser ses valeurs 	L1
Travailler en équipe et en réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'identifier les enjeux du travail collaboratif • Être capable d'adapter ses attitudes et ses comportements • Être capable de collaborer à un projet collectif 	L2 ou L3
Organiser plusieurs opérations aussi bien en équipe qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'organiser son travail dans le temps au regard de l'organisation des autres membres • Être capable de gérer et prioriser des tâches 	L2 ou L3
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de mener le projet/ la mission confiée en respectant l'éthique, la déontologie et la responsabilité sociale de l'organisation 	L2 ou L3
Analyser ses actions pour améliorer sa pratique ainsi que la pratique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'évaluer les évolutions des pratiques des différents acteurs de la mission menée. 	L2 ou L3
Satisfaire à la mission confiée	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de savoir identifier et formaliser les besoins, contraintes et points de vigilance • Être capable de le délimiter et découper en étapes, tâches et ressources à mobiliser • Être capable de produire les livrables attendus • Être capable d'en produire le bilan 	L2 ou L3

Synthèse des compétences à valider en L1

Intitulé du bloc	Compétences du bloc	Acquis d'apprentissage	
Usages digitaux et numériques	Utiliser un environnement numérique de travail (gérer son système)	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de naviguer sur le web Être capable d'organiser son ENT Être capable de respecter les règles de droit et d'éthique dans son utilisation d'un environnement numérique de travail Être capable de respecter les règles de préservation de la santé (physique, psychique) et de l'environnement liées à l'utilisation de son ENT Être capable de sécuriser son ENT Être capable de résoudre des problèmes techniques typiques liés à son environnement numérique de travail 	L1
Exploitation de données à des fins d'analyse	Identifier les sources d'informations	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de nommer différentes sources d'information et d'en décrire le contenu Être capable de choisir et d'utiliser des sources d'information pertinentes selon ses besoins d'information Être capable d'identifier les modes de production de sources d'information diverses Être capable d'élaborer et de mener des stratégies de recherche pertinentes Être capable de respecter les règles éthiques et juridiques (plagiat) liées à l'utilisation de l'information 	L1
	Évaluer la pertinence et la fiabilité de sources	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de définir et d'appliquer des critères pour évaluer la pertinence et la fiabilité des sources Être capable de juger de l'utilité de l'information obtenue en fonction de son besoin d'information Être capable de déterminer si des informations complémentaires sont nécessaires Être capable d'adapter sa stratégie de recherche en fonction de l'évaluation des résultats 	L1
Expression et communication écrite et orale	Partager l'information écrite ou orale dans un contexte académique	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de décrire la nature et les objectifs de la situation de communication verbale ou non verbale Être capable de synthétiser clairement les points-clés d'une situation donnée Être capable d'adapter son discours et sa posture à partir d'informations ciblées Être capable de formuler clairement un point de vue en situation d'interlocution Être capable d'analyser les informations-clés dans un contexte donné 	L1
	Identifier les informations clés d'un document écrit ou oral en langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de repérer les informations-clés dans des supports / documents variés Être capable de sélectionner les informations pertinentes issues de documents. Être capable d'organiser des informations issues de divers documents. 	L1
Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	Construire son projet personnel et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'identifier ses atouts, valeurs ainsi que les contraintes liées au projet Être capable de lister et d'expliquer les métiers et les formations accessibles par la formation ainsi que ses domaines connexes Être capable d'analyser les métiers et secteurs d'activités 	L1
Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	Situer son rôle et sa mission pour contribuer à la réalisation d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de décrire l'organisation dans laquelle s'inscrit le projet Être capable d'identifier les acteurs associés au projet 	L1
	Reconnaitre les codes, usages et valeurs de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'identifier la structure d'une organisation Être capable de déterminer son positionnement au sein d'une organisation Être capable d'en analyser ses valeurs 	L1